

M^{me} Fairclough: Monsieur le président, à l'occasion de l'étude de ce crédit, je tiens à me joindre au ministre afin de rendre hommage à l'ancien sous-ministre du Travail, M. Arthur MacNamara, pour les services qu'il a rendus au Canada à ce titre. Comme les autres députés qui ont parlé sur divers sujets et qui traiteront celui-ci ce soir, je trouve qu'il est tellement tard et je sais que tous désirent tellement poursuivre les travaux de la Chambre que je me propose d'abrèger mes observations le plus possible tout en abordant les sujets que je veux exposer.

Je suis vivement impressionnée, monsieur le président, par le sérieux dont on fait preuve de plus en plus dans tous les domaines de la production. J'ai été fort impressionnée à la lecture du discours prononcé en février de cette année par M. Walter P. Reuther, président du CIO, au congrès de la fédération des travailleurs de l'Ontario, tenu à Windsor. Je citerai un extrait de ce discours:

Le véritable défi que nous devons relever à titre d'hommes libres est de démontrer au monde et à nous-mêmes que nous savons maintenir le plein emploi et la pleine production en temps de paix et satisfaire aux justes besoins de la vie quotidienne de la population.

Je crois qu'une des réussites du vingtième siècle est que les travailleurs et les patrons en sont venus à comprendre de mieux en mieux leurs problèmes communs. Ils doivent, bien entendu, continuer de résoudre leurs problèmes particuliers mais je crois, monsieur le président, qu'ils témoignent de plus en plus de respect pour le point de vue les uns des autres, ce qui laisse prévoir un heureux avenir pour le potentiel de production du pays.

Il est intéressant de lire des déclarations comme celle qu'a formulée cet éminent chef ouvrier. Il est également intéressant de constater que les chefs ouvriers, chez nous comme chez nos voisins du Sud, songent de plus en plus à la paix possible et à la réorientation de notre industrie vers des fins de paix.

Pour parler net, monsieur le président, j'estime qu'il est du devoir du ministère du Travail du Canada d'être prêt à cette éventualité et d'être disposé à faire des propositions et à résoudre les problèmes industriels qui se poseront inévitablement, de sorte qu'il se produise un minimum de désorganisation dans notre production nationale lorsque la paix sera recouvrée. La dernière livraison de la *Revue internationale du Travail*, il est intéressant de le constater, entreprend aussi une étude sur les méthodes propres à accroître la productivité des industries manufacturières. Sans vouloir m'étendre sur le sujet, monsieur

le président, puisque l'étude est à la disposition de quiconque voudra la lire, j'aimerais en citer le premier paragraphe et l'introduction aux conclusions des spécialistes conçue en ces termes:

Entendu dans son sens le plus large, le problème de l'augmentation de la productivité est celui de l'utilisation plus efficace de nos ressources en général, ressources qu'il faut utiliser afin de leur faire produire la plus grande somme de richesses au plus bas prix de revient réellement possible.

En cette année 1953, nous devons, je pense, jeter un regard sur les dix dernières années et nous avouer que les conditions ont beaucoup changé depuis 1939 ou 1940. Durant les années d'emploi accéléré du temps de guerre et postérieurement à cette période, les conditions de travail et les méthodes de production ont subi une série de changements qui laissent désuètes nombre de nos lois et réglementations ouvrières. Les conditions existant aujourd'hui sont entièrement différentes de celles de ces années. La semaine de travail a été écourtée. La composition générale du personnel a changé. Je soutiens, monsieur le président, qu'il est actuellement fort nécessaire de procéder à une révision des lois ouvrières de notre pays afin de les adapter aux conditions actuelles et aux usages établis.

Les divers organismes ouvriers demandent depuis quelque temps l'adoption et l'application dans tout le Canada de lois uniformes en matière de relations ouvrières. Même si la chose était possible en temps de guerre, elle ne peut l'être aujourd'hui que grâce à un régime de collaboration avec les provinces et à l'adoption volontaire d'un principe général. J'espère que le ministère du Travail s'emploie à mettre au point un régime propre à persuader les provinces de rendre leurs diverses lois ouvrières conformes à un principe général, en vue d'assurer une réelle uniformité dans tout l'ensemble du Canada.

A cet égard, il est intéressant de noter les délibérations qui se sont déroulées à la Chambre depuis le début de la session sur divers problèmes ouvriers. Le bill n° 2 présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et la modification apportée à la loi sur l'assurance-chômage en sont des exemples. Je désire rappeler le débat qui a eu lieu au moment où le bill n° 2 a été renvoyé au comité des relations industrielles, qui a été chargé de l'examiner. Par la suite, le ministère a accepté de l'étudier. Lorsque le bill a été débattu à la Chambre, après l'examen du comité, le chef de l'opposition a formulé quelques remarques, reproduites dans la *Gazette du Travail*, livraison de mars, et dont je veux citer le passage que voici:

On se rappelle que nous avons déjà proposé une révision complète de la loi.